Politique départementale d’incitation à la pratique du covoiturage

Vous trouverez ci-dessous des éléments sur la politique covoiturage mise en œuvre par le Conseil général :

1/ **Aménagement/ labellisation d’aires de covoiturage** (domaine public) et de zones de covoiturage (domaine privé : organisation et valorisation de la pratique du covoiturage au niveau des zones commerciale par le biais d’une mise à disposition d’une signalétique « covoiturage ») en fonction des pratiques spontanées constatées (et prévisibles : construction d’un échangeur routier par exemple) : http://www.covoiturage.morbihan.fr/aires-covoiturage-morbihan.php
19 aires ont été officialisées et d’autres projets sont en cours (parfois associé aux projets routiers).

Aire de covoiturage de Ploërmel (domaine public)

Zone de covoiturage de Leroy Merlin Quéven (domaine privé)

Au-delà de l’aspect pratique de ces parcs de stationnement (le covoiturage « porte à porte » est parfois difficile à mettre en place notamment en zone rurale). Ces aménagements départementaux permettent de « matérialiser » le dispositif en faveur du covoiturage par rapport au service Internet « immatériel »et contribuer ainsi à la communication de façon permanente, d’autant que la base de la valorisation d’une pratique est la reconnaissance de celle-ci…
notre signalétique « symbole » s’exporte d’ailleurs au-delà du département.

2/ **création d'un site Internet d'assistance à la mise en relation des covoitureurs** :
http://www.covoiturage.morbihan.fr/

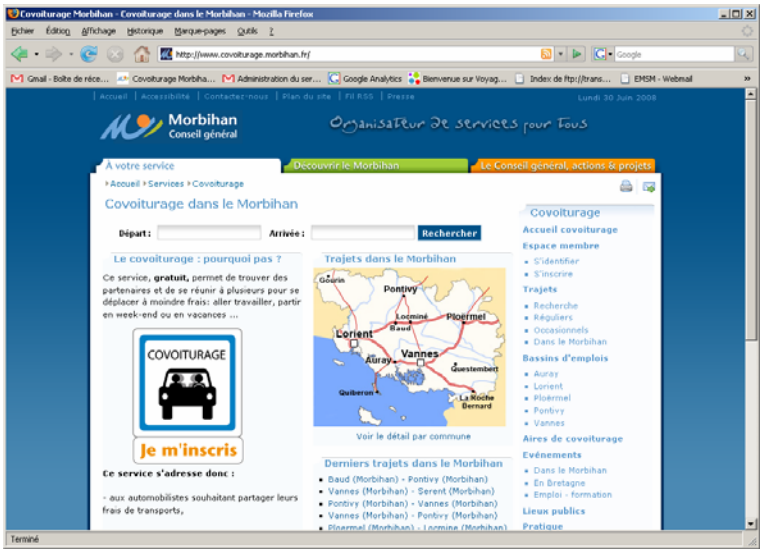

Il s'agit de permettre l'assistance à la mise en relation des covoitureurs en mettant à disposition une « bourse d'échange de trajets » sur internet doté d'un processus d'alertes (email et SMS) qui préviens les personnes lorsqu'un trajet correspond à leurs attentes. Ensuite la mise en relation finale s'effectue entre les covoitureurs membres du service.

Celui-ci inclus une correspondance directe avec les transports en commun existants (pas de concurrence mais complémentarité des offres) : http://www.covoiturage.morbihan.fr/recherche-resultats-beta-v2.php?recherche=rapide&status=tous&type_trajet=1&date_depart=&ecart_depart=0&idVilleDepart=20050&idVilleArrivee=2539

La base de donnée est mutualisée avec le service de covoiturage national www.123envoiture.com, cela permet d'une part d'avoir un service opérationnel dès son départ, mais également de permettre aux internautes d'effectuer du covoiturage « grande distance » ou inter départemental d'autant que les limites de bassin de vie et de bassin d'emploi ne sont pas corrélées avec les limites administratives.
Le fait d'avoir un service dédié à notre collectivité permet d'effectuer un zoom territorial sur le département (ne pas concerner uniquement les grandes villes et les grands axes routiers).

Celui-ci est à disposition des morbihannais et des personnes se rendant dans le département d'une part, mais également des entreprises et des administrations du territoire.
Afin d'augmenter l'accessibilité du service de covoiturage, nous avons prévus le cas où les personnes ne sont pas internautes :
On peut s'inscrire avec un simple numéro de téléphone et à une passerelle SMS sert de lien avec les membres (notamment avec les personnes non internautes).

Pour plus de pertinence, le service de covoiturage est naturellement orienté vers les déplacements domicile travail constituant la majorité des flux. Ainsi, des recherches préfinies sont accessibles par bassin d'emploi. Le service de covoiturage possède un accès différentié pour les entreprises, les administrations et les zones d'activité de façon à faciliter le covoiturage entre collègues et à permettre une inscription au service dans le cadre du travail. Le service de covoiturage possède également une fonctionnalité permettant de faciliter les appariements en covoiturage lors des réunions professionnelles.

3/ **Démarchage des employeurs du département pour inciter au covoiturage dans le cadre du travail** (rubrique intranet, organisation de réunion, aide humaine pour les « non internautes »…), sachant que les trajets domicile travail constituent « le nerf de la guerre » en matière de déplacement et qu'il faut privilégier les solutions de covoiturage les plus simple (destination identique ou même zone d'activité) :

Exemple de rubrique intranet (Crédit Agricole du Morbihan) :
http://www.ca-morbihan.fr/Vitrine/ObjCommun/Fic/Morbihan/covoiturage/index.html

Procédure en ligne pour la création de groupe :
http://www.covoiturage.morbihan.fr/employeurs.php

En indiquant un code entreprise/administration lors de l'inscription, l'utilisateur peut directement sélectionner son lieu de travail pré renseigné (le service gère les sites multiples). Sur la base du volontariat (agent d'accueil etc.), le service peut être "sous administré" par une personne référente : "M. ou Mme Covoiturage" de façon **à assister ses collègues mal à l'aise avec l'informatique d'une part**, mais également pour animer une" sensibilisation collective "(outil et méthode de communication fournis par le conseil général, dépliants à intégrer dans les bulletin de paye, affiches, mail type etc.)

Afin de matérialiser le dispositif en faveur du covoiturage, de fédérer les pratiques spontanées dans l'entreprise et pour valoriser les covoitureurs, le Conseil général peut mettre à disposition une signalétique pour « réserver » des places de parking d'entreprise pour les véhicules de covoiturage :

Ci-dessous places réservées aux véhicules des covoitureurs de la Conserverie La Belle-Iloise

Cet accès réservé permet également la possibilité aux salariés de s'inscrire en limitant leur offre ou leur recherche de trajet à l'entreprise ou à la zone d'activité dans le but de lever des craintes de certaines personnes qui ont peur de covoiturer avec un inconnu. (case PDE coché lors de l'ajout d'un trajet au sein d'un groupe : le trajet n'est pas visible sur le site public).

Dans un second temps, cette logique de groupe a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi et le recrutement des personnels saisonnier. La"sous administration" du service permet d'éditer simplement les trajets "disponibles ou demandés"; et une inscription en amont dans une agence pour l'emploi avec un référent covoiturage qui pourra directement communiquer avec le M ou Mme covoiturage d'une société pour échanger le listing des trajets disponibles vers votre entreprise : par exemple www.morbihan.fr/actualites/article.aspx?id=1481

Concrètement, un demandeur d'emploi intéressé mais non motorisé peut répondre plus facilement à une offre avec une mention sur l'annonce "covoiturage possible" avec la possibilité d'afficher les trajets disponibles vers l'entreprise pour les offres en ligne (ce dispositif est récent, pour le moment nous ne pouvons pas encore en mesurer son efficacité réelle).

Dès lors, le covoiturage peut répondre en partie à l'équation « accès à la mobilité = accès à l'emploi » et est un excellent vecteur d'intégration et de culture d'entreprise.

4/ Mutualisation de la communication

Avec les sites internet locaux des collectivités morbihannaises : création de rubrique covoiturage « territoriales »
ex : http://www.lizio.fr/covoiturage.php
http://www.lorient.fr/Covoiturage.1918.0.html?&L=3www.lorient.fr%2FAccess http://www.ploermel.com/vie-quotidienne/transports/covoiturage ,

http://www.covoiturage.morbihan.fr/supports-communication.php

Avec les organismes de recherche d'emploi (ANPE, intérim etc. car l'accès à la mobilité conditionne souvent l'accès à l'emploi)

Ex : http://www.covoiturage.morbihan.fr/down-fichiers/20080418151750-covoiturage-eref-riantec-visiteurs.html

Avec les organisateurs d'évènements (cela permet de faire connaître le service dans un cadre ludique (loisirs etc.) et on peut espérer que certaines personnes l'utilisent plus régulièrement pour aller travailler par la suite).

http://www.covoiturage.morbihan.fr/festivals-salons-dept-morbihan-56.php

http://www.covoiturage.morbihan.fr/detail-evenement-festival-interceltique-3357.html

Résultats, 1 an après le lancement du service :

Les résultats sont très satisfaisants et nous sommes en phase de forte progression : a ce jour la base mutualisée compte près de 6000 utilisateurs morbihannais (1800 au départ) dont 2500 inscrits via le site du Morbihan : www.morbihan.fr et 1600 inscrits depuis www.123envoiture.com . Les aires de covoiturage « officielles », saturent, certaines ont été agrandies (Ploërmel Ronsouze photo ci-dessus)….
Plus de 3000 trajets réguliers internes au Morbihan sont disponibles : http://www.covoiturage.morbihan.fr/trajets-reguliers-morbihan.php.

Une douzaine d'entreprises et d'administrations sont inscrites sur le service de covoiturage et bénéficient d'un accès dédié (préfecture, DDE, ville de Vannes, Belle Iloise…).et d'autres partenariats sont en cours (agro alimentaire, banque…)

Pour tester le service et son accès dédié aux entreprises/ administration: (ici le groupe du cg)
http://www.covoiturage.morbihan.fr/identification.php

login : test@cg56.fr mot de passe : cg56

puis trajets professionnels de mon entreprise etc. (les trajet estampillés « PDE » sont visibles uniquement par les agents du Conseil général)

Ci-dessous un reportage résumant la politique du cg :
http://vpod.tv/TAUPIN/370941

N'hésitez pas à me contacter pour plus de renseignements.

Cordialement,

version imprimable

Marc Letourneux
Conseil Général du Morbihan
Chargé de mission covoiturage /Direction des Transports
☎ 02.97.54.83.14 - 🖷 02-97-54-83-50
✉ <marc.letourneux@cg56.fr>

Covoiturage Mode d'emploi

http://www.covoiturage.morbihan.fr/supports-communication.php